Zeitschrift: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte = Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte

Band: 23 (2008)

Artikel: La création de possibilités de travail dans le secteur des transports durant la Seconde Guerre mondiale : un nouvel instrument économique et idéologique au service de l'industrie d'exporation

Autor: Forster, Gilles

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-871840

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Gilles Forster

La création de possibilités de travail dans le secteur des transports durant la Seconde Guerre mondiale

Un nouvel instrument économique et idéologique au service de l'industrie d'exportation?

En juin 1940, quelques jours après la défaite française conduisant à un encerclement de la Suisse par les puissances de l'Axe, le Président de la Confédération s'adresse au peuple. En réponse aux nombreuses inquiétudes sur l'avenir économique et social de la Confédération, Marcel Pilet-Golaz s'engage: «Le travail, le Conseil fédéral en fournira au peuple suisse, coûte que coûte».[1] Moins d'une année plus tard, en février 1941, dans un contexte géostratégique difficile mais en absence de chômage, le Conseil fédéral nomme un «délégué à la création des possibilités de travail».

Malgré leur importance, ces deux évènements n'ont pas conduit à faire de la politique fédérale de l'emploi un champ de recherche particulièrement prisé. Incontestablement, le retour au plein emploi qui s'amorce au cours de l'automne 1940 et qui perdure jusqu'aux années 1970 a conduit les historiens à quelque peu négliger l'étude des instruments mis en place durant la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, cette thématique est l'objet de recherches importantes, mais souvent limitées à un domaine particulier. Je pense ici aux remarquables travaux d'Antoine Fleury et de Fréderic Joye sur la constitution d'une politique scientifique nationale,[2] ou encore à ceux de François Walter sur l'influence de ce programme sur l'aménagement du territoire.[3] Les études générales font encore défaut.[4] Sans avoir la prétention de combler ces lacunes, la présente recherche[5] entend revenir sur la mise en place de ces instruments économiques, principalement dans les domaines des transports et de l'énergie, et de s'interroger sur le caractère matriciel de la Seconde Guerre mondiale.

Pour atteindre un tel objectif, un bref rappel des origines d'un tel programme mais aussi de l'élaboration du dispositif s'avère nécessaire. Ensuite, une description des acteurs et de leur conception économique et idéologique permettra de s'interroger sur les buts – délibérés ou dissimulés – poursuivis, ainsi que sur les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Enfin, une étude des réalisations escomptées dans les domaines des transports et de l'énergie laissera apparaitre l'ambigüité de certains projets. Ces éléments ouvriront des perspectives concernant l'interprétation et une révision historiographique de ce programme.

Une politique sociale traditionnelle, mais sans implications économiques

L'apparition d'une économie industrielle n'a pas éradiqué les fluctuations de l'activité qui sont consubstantielles de la vie des campagnes. La persistance des cycles économiques implique l'ajustement toujours difficile de la force de travail au niveau de production. Pour y remédier, des programmes d'occupation de chômeurs sont mis en place depuis l'époque moderne.

Au début du 20e siècle, particulièrement durant la crise de reconversion des années 1920, un certain nombre de subventions sont accordées pour la construction de logements et des crédits sont alloués dans le but secondaire mais explicite de fournir du travail aux plus nécessiteux.[6] La crise mondiale des années 1930 va remettre à l'ordre du jour la nécessité de telles mesures. Un secours productif aux chômeurs est mis en place dès 1932. Il sera complété en 1934 par la création d'un Office central pour la création de possibilités de travail.

Toutefois, étant donné la faiblesse des moyens – les crédits annuels se limitent en moyenne à quelques dizaines de millions de francs[7] – et un soutien réservé au seul secteur de la construction de logements, les résultats demeurent modestes.[8] Les 118'000 chômeurs sont atteints en décembre 1935.[9]

La persistance de la crise s'explique principalement par l'application d'une stricte politique libérale de déflation. Les partis bourgeois et les milieux de l'économie s'en trouvent politiquement fragilisés. Ils en sont les principaux défenseurs. *A contrario,* les solutions proposées par la gauche et le parti socialiste connaissent un écho certain. En 1934, l'initiative pour «la lutte contre la crise économique et la misère» est signée par 334'000 citoyens. Elle obtient environ 40% des voix en 1935 avec une participation de 84%.[10] La campagne, d'une grande dureté, marque le sommet de l'affrontement entre gauche et droite.

Par la suite, cet antagonisme ira en diminuant et conduira à un rapprochement des différentes positions. Du coté de la gauche et du parti socialiste, l'impossibilité de pratiquer une politique authentiquement révolutionnaire conduit progressivement à l'adoption de positions plus pragmatiques. A droite, la faillite des méthodes libérales de lutte contre la crise pousse à l'application d'une politique moins dogmatique. La dévaluation de septembre 1936, puis les accords dits de «paix du travail» en sont les premières manifestations. La montée des périls extérieurs, qui culmine lors de l'«Anschluss», pousse le Conseil fédéral à poursuivre dans cette voie: «L'annexion de l'Autriche au Reich allemand a causé une profonde impression sur le peuple suisse […]. On a été vivement frappé chez nous de voir une nation renoncer en quelque sorte à elle-même. Comment cela s'explique-t-il? […] Ces conclusions nous imposent un double devoir; jurer à nouveau, du plus profond de notre conscience, de faire tout ce qui dépend de nous, à l'extrémité, pour assurer et renforcer notre *défense nationale*

en vue du maintien de notre indépendance; prendre la résolution d'appliquer plus encore que jusqu'à présent et méthodiquement les ressources et les énergies de l'Etat en vue de *surmonter les maux d'ordre économique:* chômage et autres, engendrés par une longue crise de sept ans.»[11] Cette évolution se poursuivra par l'élection d'un conseiller fédéral socialiste en décembre 1943.
Au niveau de la lutte contre le chômage, cette convergence se traduit par le retrait de l'initiative socialiste pour un programme national de création de possibilité de travail de 300 mio. de fr. Elle avait pourtant récolté près de 300'000 signatures en 1937.[12] Ce retrait se fait au profit d'un projet du Conseil fédéral du 7 juillet 1938, qui préconise un programme de travaux de 193 mio. de fr. pour la défense nationale et de 202 mio. de fr. pour la création d'occasions de travail.[13] Désormais rattachés au Département militaire fédéral, les programmes d'occupation des chômeurs ne concernent plus majoritairement le bâtiment, mais tous les secteurs de la vie économique et deviennent un instrument structurel de lutte contre la crise.

La guerre, un contexte exceptionnel qui permet le développement d'un appareil administratif important

La rapide victoire allemande sur la France en juin 1940 provoque en Suisse de vives inquiétudes quant à l'avenir économique du pays. Une forte augmentation du chômage, source potentielle de déstabilisation, effraye les dirigeants.[14] A la radio, le 25 juin 1940, le Président de la Confédération, Marcel Pilet-Golaz, adopte un discours proche de celui de la rénovation nationale, mais volontariste en matière d'emploi: «Le travail, le Conseil fédéral en fournira au peuple suisse, coûte que coûte. L'ordre, il est inné chez nous et je suis persuadé qu'il sera maintenu sans difficulté avec l'appui de tous les bons citoyens».[15]
Le Conseil fédéral se met alors au travail. Sa marge de manœuvre est des plus confortables. En vertu des pleins pouvoirs, ses décisions ne peuvent pas être contestées par référendum. En faisant systématiquement référence au propos de Marcel Pilet-Golaz, il nomme une commission chargée d'élaborer un programme immédiatement réalisable.[16] Ce dispositif sera complété en février 1941 par la nomination d'un délégué à la création de possibilités de travail, jetant les bases d'une véritable *défense économique*.[17]
Reste qu'au moment où il est concrètement mis en place, ce programme ne peut plus se justifier par le niveau élevé du chômage. En effet, malgré une démobilisation partielle achevée en automne 1940, le nombre de chômeurs reste faible. Moins de 10'000 personnes durant la guerre, alors que la Suisse en comptait encore 93'000 en 1936.[18] L'économie connaît même une surchauffe. La population active augmente

de 120'000 personnes (+6%) entre 1938 et 1942.[19] Plusieurs branches du secteur primaire, comme l'agriculture ou l'économie forestière, souffrent d'une véritable pénurie de main-d'œuvre, qui pousse les autorités à recourir, à inciter, puis même à contraindre certains au travail dans les champs.[20]

La nomination du délégué à la création de possibilités de travail: un choix idéologique?

La nomination par le Conseil fédéral de la personnalité destinée à occuper le poste de délégué à la création de possibilités de travail a fait l'objet d'âpres discussions. Malgré son rôle de leader de la Grève générale de 1918, le socialiste Robert Grimm était tout désigné. Artisan de la conversion du Parti socialiste à la social-démocratie, il rédige, en 1934, le premier rapport sur la création de possibilité de travail et il préside la commission du même nom au cours de l'été 1940.[21] Mais les milieux économiques dissuadent le Conseil fédéral de procéder à cette nomination[22] et imposent leur choix: Johann-Laurenz Cagianut (1880–1941).[23] Président depuis 1919 de la Société suisse des entrepreneurs, celui-ci possède, à leurs yeux, le profil idéal. Il fut entre 1936 et 1940 le vice-président du Redressement national (Aktionsgemeinschaft Nationaler Wiederaufbau), organisation qui a beaucoup œuvré pour le rapprochement des milieux conservateurs avec l'idée d'un programme d'occupation pour lutter contre le chômage. Front modéré anticommuniste, dont l'ancien Conseiller fédéral Jean-Marie Musy est un membre emblématique, ce mouvement thématise dès 1937 ce type de pratique, particulièrement pour contrer l'initiative du parti socialiste.[24] En 1939, il édite des brochures prônant l'établissement d'un service du travail obligatoire, la colonisation intérieure ou encore la nationalisation du marché du travail (marché du travail réservé aux seuls ressortissants suisses).[25] Ces publications, largement étudiées et commentées par l'administration fédérale,[26] sont indéniablement un facteur explicatif de la nomination de Cagianut au poste de délégué.[27] Du reste, après son décès subit en décembre 1941, son successeur est également issu du Redressement national. Directeur commercial chez Saurer, Otto Zipfel (1888–1966) est un personnage central de la politique économique suisse.[28] Quant à Max Iklé (1903–1999) qui assure l'intérim, il est lui aussi très marqué à droite. Avant d'être fonctionnaire à la centrale pour la création de possibilités de travail, il produisait des films en Allemagne avec, entre autres, le soutien du ministère de la propagande du Troisième Reich. Il poursuivra une brillante carrière dans l'après-guerre.[29]

Lutte contre le chômage:
nouvelle politique mais mêmes objectifs

Avec la nomination de ces trois personnalités, le Conseil fédéral partage le diagnostic qu'un chômage élevé et de longue durée fragilise la société et affaiblit les fondements de l'économie de marché. Pour maintenir les bases d'une telle économie dans un Etat fédéral, il est indispensable que le pouvoir s'attèle à diminuer de manière importante le chômage. C'est à l'entreprise privée de jouer le rôle moteur de cette contre-offensive. En fournissant du travail au peuple, l'économie privée contribue au bien-être collectif et, de manière tout aussi importante, limite l'étatisation rampante de la société et de l'économie. «Le fait que la Confédération n'intervient que dans la mesure où l'économie privée n'est pas en état d'assurer du travail à chacun montre bien qu'on ne songe pas à toucher aux principes régissant les rapports entre l'Etat et l'économie privée», rappelle le délégué à la création de possibilités de travail.[30] La lutte contre le chômage doit ainsi consacrer la primauté de l'économie privée.

Mais comment y parvenir? Plusieurs moyens sont à la disposition des responsables. Ils écartent immédiatement l'idée de remplacer le manque de vente de l'industrie privée par des commandes de l'Etat. A long terme, cela conduit à des hausses d'impôts et donc à une détérioration de la compétitivité des entreprises suisses sur les marchés extérieurs. Cette méthode génère un cercle vicieux difficile à briser et qui mène irrémédiablement vers une étatisation.[31]

Un soutien au marché intérieur par une politique d'autarcie apparaît tout autant inopérant. Trop petit, le marché suisse souffre de carences en matières premières. En produisant sur son sol des biens plus chers que ceux de ses rivaux directs, l'économie suisse diminue ses revenus effectifs et porte ainsi préjudice à sa capacité de concurrence. Intolérable pour les milieux patronaux, cette stratégie ne va jamais être réellement envisagée.

Un grand nombre d'acteurs économiques et de cercles politiques soutiennent donc une troisième solution: développer la puissance d'expansion de l'économie suisse à l'extérieur. Elle repose sur une analyse largement partagée. Comptant 4 mio. d'habitants durant la Seconde Guerre mondiale et produisant de la nourriture pour seulement 2,5–3 mio. de personnes, la Suisse doit impérativement obtenir le solde de l'étranger et le financer par le biais d'exportations. Eugen Böhler,[32] professeur d'économie nationale à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, un des économistes les plus influents de son époque, a conceptualisé cette suprématie du commerce extérieur: «Un pays […] pauvrement doté par la nature comme la Suisse, […] ne peut maintenir son standard de vie qu'en conservant sa place dans la répartition du travail entre nations».[33]

Au niveau de la création de possibilités de travail, un tel raisonnement implique

que les chômeurs soient occupés à des travaux stimulant le commerce extérieur. Ils doivent augmenter la compétitivité de la Suisse sur le marché international et favoriser son intégration économique. Cette forme originale d'intervention aura des vertus curatives également dans le champ politique. Elle permet en effet, selon le Redressement national, «d'espérer la guérison et par conséquent la cessation de toute intervention de l'Etat, tandis que la méthode actuelle [principalement le soutien à la construction de logements] ne fait qu'entretenir le mal et tend à l'aggraver dangereusement».[34]
Mais comment mettre en place un tel programme? Le délégué à la création de possibilités de travail se voit confier deux missions: planifier les travaux et assurer une coordination centrale. Il disposera en outre d'un financement adéquat.

Un plan au service des intérêts privés

Planifier toute une série de travaux immédiatement exécutables en cas de forte hausse du chômage est indéniablement un des mandats les plus importants du délégué. Dans cette perspective, il établit une liste de réalisations possibles durant une période oscillant entre cinq et dix ans. Leur exécution est uniquement fonction de l'activité et du niveau de l'emploi. «Il ne s'agit pas de mettre sur pied un plan quinquennal ou décennal rigide, dont les différents travaux seraient fixés à l'avance»,[35] confirme le délégué à la création de possibilité de travail. Ce projet est néanmoins ambitieux. Des travaux pour un montant de pas moins de 4680 mio. de fr. sont planifiés dans des domaines aussi divers que la défense, les transports, l'aménagement hydraulique, la colonisation intérieure et l'amélioration foncière, ou encore le soutien au tourisme et à la recherche.[36] Même si la réalisation d'un tel programme s'étend sur au moins dix ans, sa nature et son importance sont sans commune mesure avec ce qui a existé précédemment. Certes, en 1922 et 1923, plus de 40 mio. de fr. ont été versé annuellement en subventions à la création de possibilités de travail pour la construction de logements. Néanmoins, le total des subventions versées entre 1919 et 1937 n'atteint que 217 mio. de fr.[37] Bien loin des sommes prévues dans le plan de 1942, même si ces dernières correspondent au montant des travaux, et non à la hauteur des subventions. En général, la subvention fédérale ne doit pas excéder 30% pour les travaux publics, 40% pour les travaux destinés à améliorer le trafic ou encore 25% pour les travaux ordonnés par l'économie privée.[38] Une analyse plus fine pose de nombreux problèmes d'interprétation. Comment juger l'octroi d'une subvention au titre de la création de possibilités de travail si, comme pour la construction de routes de montagnes, l'activité est déjà subventionnée à titre ordinaire par la Confédération entre 55% et 90%?[39]

L'établissement d'un tel plan ne se résume pas à la seule question comptable. Il requiert une étroite collaboration avec l'économie privée et doit correspondre aux besoins de l'économie suisse. Pour ce faire, la création d'institutions représentants les intérêts de chaque branche économique est favorisée. Les entreprises doivent s'organiser en groupements afin de pouvoir défendre l'intérêt général de la branche et non les intérêts de quelques-uns.[40] Ceci conduit à une interpénétration des intérêts privés et publics et s'apparente à ce que Michael Bernegger appelle le corporatisme libéral.[41]
Les implications idéologiques de cette philosophie sont à relever. D'une part, l'économie privée doit faire preuve de responsabilités: les intérêts de la communauté nationale doivent primer sur la défense des intérêts particuliers. L'entrepreneur renonce volontairement à exercer pleinement sa liberté. «Die disziplinierte Freiheit, die Freiheit in der Ordnung ist die eigentliche schweizerische Freiheit»,[42] affirme ainsi Max Iklé. D'autre part, au niveau des travailleurs, il faut favoriser l'éclosion, puis le renforcement de la communauté de destin entre employeurs et employés. Enfin, il convient de retisser des liens entre l'ouvrier et sa terre natale. Foncièrement anticommuniste, cette doctrine traverse en filigrane l'ensemble du programme. L'objectif idéologique explicite consiste à déprolétariser les travailleurs helvétiques.[43]

Une coordination nécessaire pour éviter un saupoudrage

Obtenir des subventions de la Confédération pour fournir du travail aux chômeurs en exécutant des travaux d'intérêt général est une perspective extrêmement intéressante, tant pour les collectivités publiques que pour les privés. Chacun peut ainsi escompter effectuer des travaux en n'en payant qu'une partie. Certains envisagent alors des constructions plus onéreuses, voire luxueuses.[44] Afin d'éviter une telle dérive et un saupoudrage dispendieux et peu cohérent, il est indispensable de coordonner de manière stricte l'exécution des travaux.[45] C'est une des tâches essentielles du délégué à la création de possibilités de travail. Il fixe les priorités et veille à ce que les devis des projets n'augmentent pas de façon déraisonnable, mais surtout, subordonne l'exécution des travaux au niveau du chômage.

Un programme financé en dehors du budget

L'ampleur escomptée du programme de création de possibilités de travail nécessite l'existence d'un financement permanent. En cas de soudaine augmentation du chômage, des mesures doivent pouvoir être prises sans délai. En outre, l'obtention de

moyens financiers ne doit ni grever les finances fédérales, ni nécessiter de nouveaux impôts. Les milieux économiques refusent que les coûts de tels programmes soient répercutés sur le prix des marchandises. Il est alors décidé d'utiliser les surplus de la caisse de compensation pour perte de salaire des soldats.[46] Les autorités fédérales disposent ainsi de moyens immédiatement mobilisables en cas de retournement conjoncturel.
Parallèlement à cette question, il convient de remarquer que les apports les plus contemporains de la théorie économique ont alimenté la réflexion sur la création d'occasions de travail. On a thématisé cette question en insistant sur l'effet multiplicateur que possèdent de tels travaux.[47] Keynes est nommément cité. Les experts affirment alors qu'il ne coûte pas plus cher de fournir un travail à un chômeur que de lui verser une allocation. D'autant que «la création de possibilités de travail productif laisse en contre-partie des réalisations tangibles que l'assistance pure et simple n'apporte pas».[48]

Programme ambitieux mais mesures concrètes modestes

L'absence totale de chômage durant et après la mise en place de ce dispositif explique que, dans ses grandes lignes, ce programme est resté à l'état de projet. Pour l'ensemble de la période, les travaux réellement mis en route demeurent modestes. Il est de plus difficile de distinguer les travaux effectués dans le cadre d'un programme ordinaire d'investissement, de ceux réalisés pour le compte de la création de possibilités de travail. A plusieurs égards, on a l'impression que compte tenu de la forte conjoncture et d'un manque chronique de matières premières, jamais le programme n'entre en phase d'application. Le Conseil fédéral l'admet du reste ouvertement en 1944: «Cette situation [excellente] du marché du travail n'a pas seulement permis de renoncer à l'exécution des mesures de lutte contre le chômage; les pouvoirs publics ont pu ajourner les travaux et les commandes non urgents et constituer de la sorte une certaine réserve de travail pour l'après-guerre. Les autorités fédérales n'ont d'ailleurs pas manqué de recommander aux cantons de se montrer réservés. Seuls l'artisanat du bâtiment et la branche automobile eurent besoin d'une aide officielle».[49]
Le bâtiment continue d'être le grand bénéficiaire de la politique de soutien à l'activité. A eux seuls, les travaux de rénovation absorbent près de la moitié des subventions accordées durant la guerre.[50] Pourtant si l'on compare ces chiffres avec ceux de l'Entre-deux-guerres, on peut remarquer que le taux de subventionnement a tendance à diminuer.[51] Quant aux métiers de l'automobile, compte tenu des restrictions de carburant, ils subissent durant la guerre une grave crise. Grace à une politique de subventions, le Conseil fédéral soutient alors une réfection du

parc automobile de la Confédération.[52] Au total, entre le premier septembre 1939 et le 30 avril 1944, c'est près de 58 mio. de fr. de subventions qui sont accordées pour un montant total des travaux de l'ordre de 386 mio. de fr.[53]
En fait, seuls l'armement et l'agriculture ont connu une intervention importante de l'Etat. Ils ne sont toutefois pas directement concernés par le programme de création de possibilités de travail. Des raisons militaires expliquent les importantes commandes à l'industrie d'armement. Et si l'intervention de l'Etat est forte dans le domaine de l'agriculture, ce n'est pas pour lutter contre le chômage, mais, au contraire, pour recruter une main-d'œuvre dans un secteur qui en manque cruellement.

Le chômage, une conséquence du retour à la paix?

La modestie des travaux mis en chantier contraste avec l'ampleur du travail prospectif effectué. Ce paradoxe peut être résolu en s'intéressant aux peurs des responsables. Durant l'été 1940, l'incertitude règne et les autorités se sentent menacées par une explosion potentielle du nombre de sans-emplois. C'est ce contexte qui justifie de tels programmes. Pourtant, avec la reprise de l'activité dès l'automne 1940, l'identification du péril va évoluer. Désormais, la crainte concerne une crise de reconversion de l'économie de guerre en cas de cessation brusque des hostilités. Le souvenir de la crise du début des années 1920 est encore dans la tête de nombreux décideurs. Toutefois, il convient d'insister sur la nature encore profondément indécise de la paix. Jusqu'en 1942, la domination allemande sur l'Europe peut être perçue comme un facteur de paix.[54] «Pax germanica», «pax britannica» ou «pax americana», les responsables du programme de création de possibilité de travail ne préfèrent pas trancher ce débat et se préparent à toute éventualité: «Il est permis de supposer que l'ordre nouveau, d'où qu'il vienne, qu'instituera la paix, constituera en principe un essai de partage du travail entre les peuples. Que ce partage ait lieu selon la théorie de l'espace ou suivant le principe du libre accès aux matières premières, une chose est certaine: étant donné sa position géographique et sa structure économique, notre pays ne pourra, à l'avenir, sauvegarder sa prospérité que grâce à la qualité de ses produits d'exportation».[55]
Datant de 1943, ce propos illustre, à mon avis, le fait que les intérêts de l'industrie d'exportation passent avant la manifestation d'une volonté d'indépendance ou de résistance. Ainsi, dans le domaine des transports et de la politique énergétique, les travaux prévus semblent destinés à faciliter une intégration régionale de la Suisse et pleinement compatibles avec ce que les dirigeants allemands prévoient dans le cadre d'une réorganisation de l'économie européenne.

Des plans pour défendre la position suisse sur la carte européenne

Sur un programme de l'ordre de 4680 mio. de fr., les transports occupent une place de choix. Ils représentent environ un tiers du total. Outre la constitution d'un réseau intercantonal de routes, les projets concernent principalement les transports ferroviaires et fluviaux.
De compétence fédérale, le réseau CFF est un domaine privilégié de l'action du délégué à la création de possibilités de travail. Pour faire face à la concurrence étrangère qui s'organise, particulièrement depuis que le Reich et l'Italie ont une frontière commune, les autorités entendent augmenter la compétitivité des infrastructures suisses pour défendre leur place dans le trafic international.
Etant donné l'état d'avancement de l'électrification du réseau,[56] le doublement des voies parait être le meilleur moyen d'augmenter la capacité du réseau. A elle seule, cette tâche absorbe environ 30% des quelque 760 mio. de fr. d'investissements prévus. Dans ce cadre, les travaux sur les axes de transit sont prioritaires.[57] Dès 1938, l'objectif fixé consiste en un doublement total de la ligne Bâle-Chiasso. Des tronçons importants, comme Sisikon-Fluelen ou Riveira-Bironico, doivent en effet encore être doublés.[58]
Rappelons à cet égard que le transit ferroviaire est une des prestations suisses les plus appréciées par le Reich. Du reste, les défenseurs d'un certain alignement de la Confédération sur l'Allemagne militent en faveur de tels travaux, soulignant indirectement leur caractère idéologique. Le doublement des voies CFF et particulièrement celles du Gothard est ainsi une revendication de la Fédération patriotique suisse (Schweizerischer Vaterländischer Verband) à côté d'une rénovation totale de la Constitution ou d'un renforcement de la lutte contre l'immigration juive.[59]
Ce volontarisme n'est toutefois pas l'apanage de l'extrême-droite. Ainsi, le Conseiller national catholique conservateur Joseph Kuntschen exige un doublement de la ligne du Lötschberg avant 1942, date de l'inauguration de l'exposition universelle devant se tenir à Rome.[60] Même le syndicat suisse des cheminots (SEV) soutient de tels travaux.[61] La volonté de défendre les parts de marché du Gothard est ainsi quasi unanime.
Mais curieusement, le volontarisme et l'unanimité qui entourent la mise en place d'un tel programme ne conduisent pas à sa réalisation rapide. Si la ligne du Gothard, excepté un petit tronçon (Melide-Maroggia [3,79 km]), a été doublée pendant la guerre,[62] la grande majorité du programme est restée à l'état de projet.[63] En juillet 1942, seuls six des 141 km de voies prévus en première phase ont été doublés.[64]
Il est vrai que le fort trafic a fortement ralenti les travaux, et que le manque de matières premières et de main-d'œuvre les ont rendus difficiles, particulièrement dans des régions peu peuplées.[65]
Autre moyen de transport ciblé par le programme: la volonté de relier la Suisse au

réseau fluvial européen. Elle compte parmi les préoccupations majeures de la première moitié du 20e siècle.[66] Depuis la construction d'un port à Bâle en 1904, puis du canal d'Alsace dans les années 1920, le trafic fluvial a pris une grande importance. Durant la Seconde Guerre mondiale, il assure environ la moitié des importations. D'où l'intérêt porté aux projets consistant à relier Genève à la Méditerranée ou le Tessin à l'Adriatique.

Avec la construction d'un canal transhelvétique reliant le Rhône au Rhin, la Suisse pourrait s'offrir une place de choix dans la Nouvelle Europe fluviale. Prudent, le Conseil fédéral conditionne toute réalisation à la construction des liaisons sur territoire étranger. Cela n'empêche pas le délégué d'inscrire au programme des travaux à réaliser sur territoire suisse pour 252 mio. de fr. A cet égard, il convient de souligner le caractère ambigu de la politique de subventionnement. Car si ces projets bénéficient de larges soutiens, leur connotation idéologique est indéniable comme les déclarations enflammées d'un de ses promoteurs genevois l'illustrent: «Devons-nous attendre que les hommes et les circonstances nous imposent une politique fluviale et un nouveau régime économique? Ne devons-nous pas plutôt, alors que des milliers de bras attendent du travail, les décider nous-mêmes, dresser notre propre programme, bien spécifiquement suisse, continuer les travaux déjà amorcés et éviter ainsi l'isolement de la Suisse et celui de Genève en particulier».[67]

Notre dernier exemple concerne la construction de centrales électriques hydrauliques. Il est qualifié par les responsables d'exemplaire. En effet, l'Association suisse des électriciens et l'Union des centrales suisses d'électricité ont établi de leur propre initiative un programme de construction de 8 barrages pour un coût total de 407 mio. de fr.[68] Outre l'esprit d'initiative des électriciens, le délégué aux possibilités de travail salue le fait qu'aucune subvention ne soit demandée.

Il omet en revanche un aspect hautement problématique de ce programme: il implique une étroite collaboration avec les autorités allemandes pour la construction d'usines au fil du Rhin. De plus, ces installations s'intègrent pleinement aux plans élaborés à Berlin de nouvelle économie électrique européenne. Elles permettent en effet d'accroître de manière conséquente les importations allemandes d'électricité en provenance de la Confédération.[69]

Conclusion

Faire un bilan du programme de création de possibilités de travail et de la mission du délégué s'avère une tâche complexe. L'absence totale de chômage durant la Seconde Guerre mondiale a passablement invalidé la mission du délégué et limité fortement la portée des décisions prises. Dans ce contexte, peu de chantiers destinés à occuper des

chômeurs ont vu le jour. Les rares qui l'ont été, comme par exemple, le doublement des voies sur la ligne du Gothard correspondaient davantage à des logiques stratégiques et de planification économique qu'à une lutte contre le chômage.
Pourtant, il serait faux de considérer le travail du délégué comme négligeable. A bien des égards, le programme mis en place constitue une rupture par rapport aux mesures prises dans les années 1920 et 1930. Au niveau pratique tout d'abord, il correspond à la mise sur pied d'une administration «ad hoc», avec, à sa tête, un délégué pourvu de véritables pouvoirs. Au niveau de l'ampleur ensuite. Avec un programme de travaux de l'ordre de 4680 mio. de fr pour la Confédération, et d'environ 6 milliard de francs en incluant ceux des cantons et des communes, le volume des travaux envisagés est plus que conséquent. Il est en tout cas sans comparaison avec la politique de soutien à la construction de logements des années 1930. Son champ d'application est également plus étendu. Il touche désormais des secteurs aussi divers que la politique des transports, de l'énergie, mais aussi de l'aménagement du territoire, du soutien à l'agriculture et aux exportations ou encore à la recherche scientifique.
Mais c'est sans doute au niveau théorique et idéologique que la rupture est la plus significative. Alors que, jusqu'à la fin des années 1930, la lutte contre le chômage était principalement soutenue par le mouvement ouvrier et les partis de gauche, la mise en place d'une économie de guerre à partir de 1938, puis son extension durant la guerre, va contribuer à redistribuer les rôles. Désormais, la bourgeoisie et les milieux économiques – et parmi eux les cercles proches de l'expérience frontiste et les plus violement anticommunistes – prônent une nouvelle forme de politique économique. Adeptes d'un certain corporatisme libéral, ils entendent retirer le monopole de la lutte contre le chômage des mains socialistes. Il peut paraître paradoxal que les instruments et les théories économiques les plus modernes, tels que le keynésianisme, aient été introduits par leur soin au sein de l'administration helvétique. L'importance prise dans l'après-guerre par les plans économiques,[70] et la transformation de la délégation pour la création de possibilités de travail en délégation à la défense économique en 1948, puis en délégation aux questions conjoncturelles en 1965 en est l'illustration.[71] C'est certainement à ce niveau que la rupture avec les anciennes formes d'intervention étatique est la plus significative. Nous sommes désormais bien loin du soutien indirect à l'industrie organisé autour de l'électrification accélérée du réseau ferroviaire,[72] ou du sauvetage de l'industrie horlogère par l'Etat au début des années 1930.[73]
Dans cette conclusion, il convient aussi de remarquer que la politique économique poursuivie et qui a conduit à la disparition du chômage n'entre pas en contradiction avec la mise au point d'un programme de création de possibilités de travail. Brièvement résumée, elle consiste à faire travailler l'industrie suisse pour l'Allemagne. Heinrich Homberger, le représentant du Vorort aux négociations économiques avec le Reich, explique en automne 1940 les avantages de cette manière de procéder.[74] Les commandes allemandes assurent à la Suisse du travail, d'autant

plus que le financement de ces exportations est en partie assuré par des crédits de clearing. La Confédération peut ainsi espérer obtenir en contrepartie un certain approvisionnement en matières premières. En outre, ces livraisons diminuent le risque d'une attaque allemande compte tenu de la valeur des prestations offertes par l'économie suisse. Au niveau de la finalité, la convergence entre une telle politique et le programme de création de possibilités de travail est remarquable. Tous deux consacrent la suprématie de l'économie privée sur l'Etat et celle de l'industrie d'exportation sur la constitution d'un marché intérieur. Le programme mis en place pendant la guerre apparaît dès lors comme une solution de réserve en cas de brusque augmentation du chômage.

Enfin, même si certains ont vu dans le développement des programmes d'occasions de travail une manifestation de la *défense économique* – comme il en existe une dans le domaine militaire et spirituel – un tel raisonnement mérite quelques remarques. Tout d'abord, la notion de défense économique qu'induit ce programme ne doit pas se comprendre comme un mouvement d'indépendance ou de résistance face à l'hégémonie allemande. Jamais un développement autarcique n'est réellement envisagé. Au contraire, on compte sur une intégration de la Confédération à son environnement économique pour assurer une forte activité à l'industrie. Cette stratégie a permis de disposer dans l'après-guerre d'un parc industriel compétitif par rapport à celui des voisins. C'est uniquement dans ce sens que ce dispositif peut s'apparenter à une mesure de défense. Ne peut-on pas y voir un parallèle avec la révision historiographique qui touche aujourd'hui le plan Wahlen?[75] Alors que pendant des décennies il a été perçu comme une manifestation de la volonté de résistance du peuple suisse, les recherches contemporaines le décrivent autant comme une contribution helvétique à l'autarcie alimentaire de l'Europe.[76]

Notes

1 Discours radiophonique du 25. 6. 1940, *Documents diplomatiques suisses (DDS),* Berne, 1991, vol. 13, p. 762.

2 Fleury Antoine, Joye Frédéric, *Les débuts de la politique de la recherche en Suisse: histoire de la création du Fonds national suisse de la recherche scientifique, 1934–1952,* Genève 2002.

3 Walter François, «Les répercussions des guerres sur la gestion urbaine et territoriale en Suisse», in: Hudemann Rainer, Walter François, *Villes et guerres mondiales en Europe au XXe siècle,* Paris 1997, p. 217–233; Walter François, «Fédéralisme et propriété privée 1930–1950. Les attitudes face à l'aménagement du territoire en temps de crise et de pleins pouvoirs», *Dokumente und Informationen zur schweizerischen Orts-, Regional- und Landesplanung (DISP)* 82 (1985), p. 21–28.

4 Degen Bernard, «Emplois, création d'», in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)* (www.dhs.ch); Senglet Jean-Jacques, «Arbeitsbeschaffung», in: *Handbuch der schweizerischen Volkswirtschaft* (HSVw), Berne 1955, p. 81–86; Jobin A[lbert], «Section de la main-d'œuvre», in: *L'économie de guerre en Suisse 1939/1948,* Berne 1951, p. 563–587; Mühlhaupt Ernst, *Die Arbeitsbeschaffung in der Schweiz: 1930–1945,* Turbenthal 1948. Cette carence historiographique est d'autant plus singulière que la Seconde Guerre mondiale connaît une profusion de publications sur cette

thématique. Parmi une liste conséquente, signalons les «Contributions à l'étude de la création de possibilités de travail éditées par le délégué aux possibilités de travail» publiées entre 1941 et 1945, qui regroupent pas moins de sept ouvrages pour la seule série «questions d'économie politique». Cf. Iklé Max, «Arbeitsbeschaffung», *HSVw,* Berne 1939, p. 90–95.

5 Je remercie vivement Frédéric Joye pour ses très précieux commentaires et suggestions.

6 Iklé (cf. note 4), p. 91. Je pense aussi au programme d'électrification accélérée des CFF; voir Forster Gilles, *Une entreprise romande d'électrotechnique face aux difficultés de l'Entre-deux-guerres: le cas de la Société anonyme des ateliers de Sécheron,* Mémoire de diplôme (SES), Genève 1996, p. 52–59; Paquier Serge, «Défense des intérêts nationaux en Suisse de 1880 à 1930», *Bulletin d'histoire de l'électricité* 23 (1994), p. 52 ss.

7 Iklé (cf. note 4), p. 92. Liste des crédits disponibles dans: Archives fédérales suissses (AFS), E 7800 -/1, vol. 141.

8 «Pendant les dernières crises, […], la Confédération réduisit ses travaux ordinaires, de même que ses subsides pour ces travaux, tout en accordant parallèlement des crédits supplémentaires au titre de la création de possibilités de travail. En procédant ainsi, elle prenait d'une main plus qu'elle ne donnait de l'autre, de sorte qu'aucun résultat satisfaisant n'était obtenu dans l'ensemble.» «Rapport intermédiaire du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures préparatoires prises en vues de la création de possibilité de travail», *Feuille fédérale (FF)* I (1944), p. 433.

9 Ruffieux Roland, *La Suisse de l'entre-deux-guerres,* Lausanne 1974, p. 204.

10 Ruffieux (cf. note 9), p. 233.

11 «Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le renforcement de la défense nationale et la lutte contre le chômage», *FF* I (1938), p. 861 f.

12 «Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la demande d'initiative concernant un programme national de création d'occasions de travail», *FF* I (1937), p. 862–865.

13 «Message» (cf. note 11), p. 861–926; Senglet (cf. note 4), p. 83.

14 Meier Martin et al., *Schweizerische Aussenwirtschaftspolitik 1930–1948: Strukturen – Verhandlungen – Funktionen,* Zurich 2002, p. 355.

15 Discours (cf. note 1), p. 762.

16 Ce programme de 941 mio. de fr. a été élaboré par l'*Eidgenössische Arbeitsbeschaffungskommission* en novembre 1940. AFS, E 7800 -/1, vol. 142, «Sofort-Programm».

17 Fleury/Joye (cf. note 2), p. 24–25.

18 En 1943, le chômage atteint un taux inférieur à celui de 1929. Le retour à la paix en 1945 ne provoque pas la crise de reconversion tant redoutée. Quelques mois après la cessation des hostilités, de la main-d'œuvre en provenance d'Italie est recrutée massivement. Voir Perrenoud Marc, «La politique de la Suisse face à l'immigration italienne (1943–1953)», in: Dumoulin Michel (éd.), *Mouvements et politiques migratoires en Europe depuis 1945: le cas italien,* Bruxelles 1989, p. 113–141.

19 «Rapport» (cf. note 8), p. 423.

20 Jobin (cf. note 4), p. 565–572.

21 Grimm Robert, Rothpletz Ferdinand, *Krisenbekämpfung; Arbeitsbeschaffung,* Berne 1934.

22 Le Président de l'Union suisse des arts et métiers et Conseiller national radical August Schirmer s'oppose à la nomination de Grimm à un tel poste. Il propose Johan-Laurenz Cagianut en septembre 1940 déjà. AFS, J I 108 (-) 195, «Protokoll über eine von den wirtschaftlichen Spitzenverbänden vom 3. September 1940 […]».

23 Fleury/Joye (cf. note 2), p. 61.

24 Werner Christian, *Für Wirtschaft und Vaterland: Erneuerungsbewegungen und bürgerliche Interessengruppen in der Deutschschweiz, 1928–1947,* Zurich 2000, p. 189 s.

25 Redressement national (éd.), *Nouvelles méthodes de lutte contre le chômage,* Zurich 1939; Werner (cf. note 24), p. 197.

26 Une vingtaine d'avis d'experts sur cette brochure sont disponibles aux archives fédérales. AFS, E 7800 -/1, vol. 141.

27 Werner (cf. note 24), p. 191; Fleury/Joye (cf. note 3), p. 33.

28 Fleury/Joye (cf. note 2), p. 86; Joye Fréderic, «Zipfel, Otto», *DHS* (à paraitre). Au moment de sa nomination, le Redressement national se souvient du «fruchtvolle Zusammenarbeit»; Werner (cf. note 24), p. 193.
29 Directeur de l'administration fédérale des finances (1948–1956), Max Iklé siège ensuite au directoire de la Banque nationale suisse (1956–1968). Il est par ailleurs le père d'Elisabeth Kopp, la première conseillère fédérale de l'histoire. Fleury/Joye (cf. note 2), p. 62; Brian Scherer Sarah, «Iklé, Max», *DHS*.
30 Délégué à la création de possibilités de travail (éd.), *La création de possibilités de travail en périodes de guerres et d'après-guerres,* Lausanne 1943, p. 9; Schweizerisches Wirtschaftsarchiv, Basel (SWA), Vo M 73c Iklé Max, *Arbeitsbeschaffungspolitik des Bundes und freie Wirtschaft,* 1942.
31 Délégué (cf. note 30), p. 22–25.
32 Ritzmann Franz, «Böhler, Eugen», *DHS;* Fleury/Joye (cf. note 2), p. 31.
33 Délégué (cf. note 30), p. 24.
34 Redressement national (cf. note 25), p. 4.
35 Délégué (cf. note 30), p. 34; Iklé (cf. note 30), p. 10.
36 Iklé Max, «Das Gesamtprogramm der schweizerischen Arbeitsbeschaffungsmassnahmen von 4680 Millionen Franken», *Schweizer Baublatt* 63 (1942), p. 15–27.
37 AFS, E 7800 -/1, vol. 141, «Die Ausgaben des Bundes für Arbeitsbeschaffung seit 1919, in runden Zahlen», sans signature.
38 «Rapport» (cf. note 8), p. 428 s.
39 Délégué (cf. note 30), p. 64–66.
40 Selon Max Iklé, la Révolution française est l'exemple même où l'exercice de la liberté individuelle de quelques-uns a conduit à la remise en cause de l'existence même de l'Etat. Iklé (cf. note 30), p. 16 s.
41 Meier (cf. note 14), p. 116–119. L'organisation de l'économie de guerre est significative du fonctionnement du corporatisme libéral. Rodolphe Stadler, administrateur-délégué de la câblerie et tréfilerie de Cossonay, est par exemple chef de la section métaux au sein de l'Office fédéral de guerre pour l'industrie et le travail; et Carl Koechlin, administrateur-délégué de Geigy, dirige sa section chimie et pharmacie.
42 Iklé (cf. note 30), p. 16.
43 *Ibid.,* p. 22–24. Les liens entre économie et lutte anticommuniste ont été problématisés au sein d'un mouvement frontiste puissant dans les années 1930. A plusieurs égards, les fronts apparaissent comme des laboratoires d'idées de larges cercles économiques. Werner (cf. note 24).
44 «Le danger de voir considérer comme une chose normale des mesures d'aide conçues à titre exceptionnel est indéniable. De surcroît, on a tendance à construire d'une manière plus onéreuse et plus luxueuse. C'est ainsi que maints immeubles eussent été édifiés d'une façon plus simple et à moins de frais si les pouvoirs publics intéressés avaient dû se contenter de leurs propres ressources». «Rapport» (cf. note 8), p. 430; voir aussi Délégué (cf. note 30), p. 26–29.
45 «Si les mesures prises antérieurement en vue de créer des possibilités de travail ne donnèrent pas les résultats attendus, c'est au fond parce que les différentes initiatives des pouvoirs publics ne furent pas coordonnées. […]. [Le] délégué a pour mission […] d'assurer l'unité de direction pour toutes les mesures prises […]». «Rapport» (cf. note 8), p. 433.
46 En cas de difficulté de financement, une partie de l'impôt sur le chiffre d'affaire des entreprises de commerce de détail pourra être allouée à la lutte contre le chômage. «Message» (cf. note 11), p. 916–923, ici 918; Senglet (cf. note 4), p. 83; cf. Böhler Eugen, *Le financement de la création de possibilité de travail,* Lausanne 1945.
47 A partir de l'exemple de l'industrie du bâtiment, Max Iklé montre que fournir un travail à un chômeur coûte entre cinq et six fois plus cher que l'aider. Mais selon le principe du multiplicateur keynésien, si cinq ouvriers en bâtiment bénéficient d'un travail grâce à des subventions, trois travailleurs dans les entreprises sous-traitantes en bénéficient aussi. Et comme les travailleurs consomment plus que les chômeurs, l'Etat en profite en prélevant des taxes, des droits de douane ou encore par l'intermédiaire des CFF et de la poste. Le retour sur capital («Rückfluss» – reflux)

est estimé pour l'Etat à 17%, si bien qu'il ne lui coûte pas plus cher de fournir un travail à un chômeur que de lui verser des allocations. Iklé (cf. note 30), p. 13.

48 Délégué (cf. note 30), p. 32.

49 «Rapport» (cf. note 8), p. 422.

50 *Ibid.,* p. 424; «Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'ensemble des arrêtés et mesures pris en vertu des pouvoirs extraordinaires et encore en vigueur, ainsi que sur le sort prévu pour lesdits arrêtés», *FF* II (1945), p. 579.

51 Le nombre de logements construits pendant la guerre diminue fortement. Voir «Rapport» (cf. note 8), p. 448–450.

52 *Ibid.,* p. 448.

53 *Ibid.,* p. 424.

54 La paix est comprise comme la victoire d'un belligérant sur l'autre. Bourgeois Daniel: «L'image allemande de Pilet-Golaz 1940–1944», *Etudes et sources* 4 (1978), p. 98–103.

55 Délégué (cf. note 30), p. 36.

56 En 1939, 92% des tonnes kilométriques sont transportées sur le réseau suisse par traction électrique. Forster Gilles, *Transit ferroviaire à travers la Suisse (1939–1945),* Zurich 2001, p. 136; Bairoch Paul, «Les spécificités des chemins de fer suisses des origines à nos jours», *Revue suisse d'histoire* 39 (1989), p. 35–57.

57 Chemins de fer fédéraux (éd.), *Das Arbeitsbeschaffungsprogramm der Schweizerischen Bundesbahnen,* Berne 1944, p. 13 ss.

58 La défense des parts de marché du Gothard est mise en avant par les responsables dans leur décision d'intégrer ces travaux dans le programme de création de possibilités de travail. Le caractère stratégique de cette ligne constitue la deuxième justification. AFS, E 7001 (B) 1, vol. 548. «Stellungsbau und private Bauwirtschaft».

59 AFS, E 7800 -/1, vol. 141, Schweizerischer Vaterländischer Verband an den schweizerischen Bundesrat, 13./25. 7. 1940.

60 Forster Gilles, *Aspects internationaux du trafic ferroviaire suisse pendant la Seconde Guerre mondiale: enjeux humanitaire, économique, politique et stratégique,* thèse de doctorat, Bâle 2004, p. 157–158.

61 Forster (cf. note 57), p. 129 s.

62 AFS, E 8300 (A) 1999/152, vol. 17, Direction générale des CFF, «Der Ausbau einspuriger Linien auf Doppelspur», p. 9,

63 AFS, E 7291 (A) 1973/86, vol. 29, Direction générale des CFF, «Reduziertes Arbeitsbeschaffungsprogramm ‹Sofortprogramm›», 12. 10. 1942.

64 AFS, E 7291 (A) 1973/86, vol. 29, Maurice Paschoud à l'Office fédéral des transports, 29. 7. 1942.

65 Le doublement des voies, par exemple entre Brunnen et Flüelen, ne peut pas se justifier pour des raisons de lutte contre le chômage. Ces régions sont peu peuplées et posent d'importants problèmes de recrutement de main-d'œuvre. AFS, E 7001 (B) 1, vol. 548, Maurice Paschoud, «Stellungsbau und private Bauwirtschaft», p. 3.

66 Hauser Benedikt, «Die Schweiz als Drehscheibe der Binnenschifffahrt Europas: Visionen, Pläne, Projekte (1900–1950)», *Revue suisse d'histoire* 54 (2004), p. 57–78; Hauser Benedikt, *Netzwerke, Projekte und Geschäfte: Aspekte der schweizerisch-italienischen Finanzbeziehungen 1936–1943,* Zurich 2001, p. 70–74; Forster Gilles, «Relier Genève à la mer: l'histoire oubliée d'un projet mobilisateur», *Le Courrier,* 19. 9. 2006; Forster Gilles, «Projets nazis de réaménagement des réseaux de transport européen et réactions suisses», in: Polino Marie-Noëlle, *Transports dans la France en guerre 1939–1945* (Publications des Universités de Rouen et du Havre) Mont-Saint-Aignan 2007, p. 115–130.

67 Hentsch Aloys, «La Suisse, ‹château d'eau› de l'Europe», *Tribune de Genève,* 30. 4. 1941. Du même ordre, un groupe de jeunesse de la Ligue vaudoise entame, à titre symbolique, la construction du canal transhelvétique vers Bussigny; Butikofer Roland, *Le refus de la modernité. La Ligue vaudoise: une extrême droite et la Suisse (1919–1945),* Lausanne 1996, p. 414–420.

68 Délégué (cf. note 30), p. 73 s.

69 Sur les plans allemands et leur volonté d'intégrer la Suisse, Kleisl Jean-Daniel, *Electricité suisse et Troisième Reich,* Zurich 2001, p. 95–104.
70 Fleury Antoine, «La Suisse et la préparation à l'après-guerre», in: Dumoulin Michel (éd.), *Plans des temps de guerre pour l'Europe d'après-guerre, 1940–1947,* Bruxelles 1995, p. 175–195.
71 Cf. Joye Frédéric, *Comprendre la politique de la science en Suisse (1944–1974),* thèse de doctorat, Genève 2006, en particulier chapitre V.
72 Paquier (cf. note 6), p. 52 ss.
73 Perrenoud Marc, «Crises horlogères et interventions étatiques: le cas de la Banque cantonale neuchâteloise pendant l'entre-deux-guerres», in: Cassis Youssef, Tanner Jakob (éd.), *Banques et crédit en Suisse (1850–1930),* Zurich 1993, p. 225–236.
74 Meier (cf. note 14), p. 357.
75 Le parallèle entre le plan de création de possibilités de travail (plan Zipfel) et le plan d'extension des cultures (plan Wahlen) est contemporain à leur mise en place. Fleury/Joye (cf. note 2), p. 66.
76 Joseph Goebbels en fait même l'éloge dans un éditorial publié par l'hebdomadaire «Das Reich». Tanner Jakob, «‹Réduit national› und Aussenwirtschaft: Wechselwirkungen zwischen militärischer Dissuasion und ökonomischer Kooperation mit den Achsenmächten», in: Sarasin Philipp, Wecker Regina (éd.), *Raubgold, Reduit, Flüchtlinge. Zur Geschichte der Schweiz im Zweiten Weltkrieg,* Zurich 1998, p. 87.